



Projet note de gestion CIA 2019 aux MTES/MCTRCT : réunion DRH/OS du 20 mai 2019

DRH : Jacques Clément, Gérard Cataignier, Véronique Teboul, Christian Roy
CGT : Jean-Bernard Marcuzzi, Pierre Thomas, Jocelyne Pelé
CFDT, FO, FSU, UNSA

L'objectif de la réunion était de présenter le **projet de note de gestion pour 2019** du complément indemnitaire annuel (CIA) pour certains agents soumis au RIFSEEP affectés aux MTES/MCTRCT.

Le DRH a présenté également un **bilan du CIA 2018 et les statistiques sur l'IFSE 2017**.

Rappelons tout d'abord que l'ensemble des corps techniques et d'exploitation ne sont pas concernés (à ce jour...) par le RIFSEEP et donc par le CIA puisqu'ils continuent à percevoir notamment des ISS (en année N+1) et de la PSR (en année N). **Le DRH indique que les arbitrages budgétaires sont en cours pour 2020 et seront présentés lors du CTM de septembre 2019 pour un éventuel échelonnement du paiement du solde des ISS avec le passage au RIFSEEP : si pas d'enveloppe, MTES/MCTRCT ne passera pas au RIFSEEP pour la filière technique ...**

La CGT a rappelé son opposition au RIFSEEP (recours toujours pas examiné par le Conseil d'Etat sur note de gestion 2016 ...) et au CIA, demandant l'affectation de l'enveloppe de 6 millions d'euros sur l'IFSE sans modulation infantilisante et injuste, inégalement appliquée selon les services.

Nous avons demandé que la note de gestion RIFSEEP 2019 soit présentée lors d'une réunion, en intégrant la revalorisation prévue par le décret fonction publique, au bout de 4 ans sur un poste. **Le DRH a annoncé une réunion de cadrage avec la DGAFP mais que l'essentiel de la clause de « revoyure » sera traitée en 2020 pour les MTES/MCTRCT !!!**

Sur les **statistiques présentées pour l'IFSE 2017** (répartition des groupes de fonctions) et **pour le CIA 2018** (répartition à l'intérieur des tranches de modulation), les OS ont souligné leur caractère illisible, intégrant des situations particulières qui faussent les résultats. **Le DRH s'engage à revoir la présentation pour 2019.**

Le DRH a annoncé qu'**aucune revalorisation de l'IFSE n'est prévue pour 2019** par les MTES et MCTRCT et que l'enveloppe de 2018 de **6 millions d'euros pour le CIA est également reconduite pour 2019** (+ montant correspondant aux nouveaux corps concernés – IPEF, CED avec rattrapage 2018) .

La problématique soulevée pour les Assistants de service sociaux ASS, reclassés en « petit A », qui perdent la NBI détenue en cat B, pourrait être examinée au cas par cas avec l'IFSE ou le CIA mais le DRH affirme qu'il n'y a pas de perte globale de rémunération !!! **Discussions en cours avec les élus en CAP des ASS.**

Les OS ont dénoncé l'application différenciée du CIA selon les établissements publics (voire pas de CIA du tout en 2018 à l'ONCFS). **Le DRH renvoie à l'autonomie de gestion des EP qui produisent leur propres notes.**

La CGT a souligné l'incohérence entre les entretiens professionnels, les propositions de promotions et l'attribution du CIA modulé, sans qu'aucune doctrine ne soit précisée dans les « guides du management » et « guide de l'entretien professionnel » pour les chefs de services.

Nous avons aussi rappelé que des différences importantes existent selon les ministères et que les agents en mobilité interministérielle entrante ou sortante sont souvent oubliés car les services et les agents ne connaissent pas les textes. Le DRH s'engage à publier les notes de gestion des autres ministères sur le site intranet de la DRH.

Projet note CIA 2019 :

- CGT conteste la présentation avec un montant en euros pour les fourchettes de modulation au lieu d'un pourcentage du taux de référence en 2018 : cela va entraîner mécaniquement une baisse des montants attribués. (ex : SACDD en SD - « satisfaisant » : montant CIA entre 285 € et 355 €, au lieu de 0,8 % à 1,2 % en 2018 avec un taux de référence à 355 € inchangé !)
- Le DRH affirme que ça n'est pas leur volonté mais au contraire, ils souhaitent que ce soit « plus lisible » pour les agents et les services ... Une nouvelle présentation sera faite dans la note mais il ne s'engage pas à envoyer un nouveau projet de note aux OS !!!
- des modifications concernant les conditions de présence, l'absence de pénalisation pour les agents en accident de service ou maladie professionnelle, congés de maternité seront intégrées,

La CGT a demandé qu'une revalorisation des primes des dessinateurs et des agents contractuels BERKANI soit attribuée dès 2019. Le DRH s'est engagé pour les BERKANI et va faire une étude pour l'impact et la possibilité concernant la PSR notamment pour les dessinateurs mais prévoit plutôt un examen en 2020. INACCEPTABLE !

La CGT a indiqué qu'elle réfléchissait à une possibilité d'action collective de demande de détachement de tous les dessinateurs dans le corps des adjoints techniques . A suivre ...

Nous avons rappelé l'obligation de notifications pour que les agents puissent faire des recours hiérarchiques et au TA que nous soutiendrons et nous continuons à demander des commissions indemnitaires dans chaque service .